

INFO-PARENT

Septembre 2025

Dates à retenir

16 septembre	18 h 30 : Assemblée générale des parents
17 septembre	18 h à 21 h : Portes ouvertes Thérèse-Martin Élèves de 6 ^e année
22, 24, 25 et 26 septembre	Visite des pompiers dans les groupes de préscolaire, 1 ^{re} , 2 ^e et 4 ^e année
23 septembre	Journée pédagogique
10 octobre	1 ^{re} communication
13 octobre	Congé pour tous Action de grâce
21 octobre	Sortie au Musée Pop Gr. 301 – 403 – 404
22 octobre	Sortie au Musée Pop Gr. 302 – 303 – 401 – 402

Rappels

Service de garde

Les élèves inscrits au service de garde pourront quitter à la suite du départ des autobus uniquement. Aucun départ avant cette heure ne sera possible, puisque ce délai est nécessaire pour permettre à tous les enfants de rejoindre leur groupe et de s'assurer qu'ils soient dirigés vers le bon endroit.

Si vous avez oublié d'informer le service de garde que votre enfant n'y serait pas présent un jour donné, il ne sera pas possible de venir le chercher directement au secrétariat. Vous devrez attendre que le groupe ait rejoint son éducatrice, afin d'assurer un suivi sécuritaire et ordonné pour tous.

Changement d'horaire

Pour des raisons de logistique et de sécurité, le secrétariat et le service de garde ne prendront plus de messages concernant les changements d'horaires (dîners, autobus, etc.) après 10 h00.

Déclaration d'absence

Il est essentiel de motiver l'absence ou le retard de votre enfant chaque jour, dès que celui-ci est absent ou en retard.

Cette information doit être transmise à l'école avant le début des classes. Cette démarche est obligatoire pour des raisons de sécurité, afin de s'assurer que tous les élèves sont pris en charge ou localisés dès le début de la journée.

Lorsque vous motivez une absence ou un retard, vous devez impérativement indiquer :

- Le nom **complet** de votre enfant (prénom et nom de famille) ;
- Son groupe ;
- La raison de l'absence ou du retard ;
- La durée prévue de l'absence (si connue, par exemple vacances).

Vous pouvez motiver une absence ou un retard à tout moment via :

- Le Portail Parents (<https://mozaikportail.ca/>)
- Le téléphone de l'école : 450 758-3566 #1

Il est déconseillé d'envoyer un courriel uniquement à l'enseignante de votre enfant, car l'information risque de ne pas être transmise au secrétariat. Assurez-vous d'utiliser les outils officiels mentionnés ci-dessus.

Protecteur national de l'élève

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Tu vis une situation problématique à l'école?

Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.

Protecteur national de l'élève Québec

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires:

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son supérieur immédiat
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

 **Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question:**

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

Débarcadère et stationnement aux abords de l'école

Nous demandons votre collaboration afin de respecter les différentes signalisations près des établissements scolaires au début et à la fin des classes.

Le débarcadère des autobus doit rester libre entre 7 h 45 et 15 h 45.

Les élèves transportés en voiture par leur parent devront accéder à la cour d'école par les entrées situées sur la rue Bonin. Nous encourageons vivement les parents à accompagner leur enfant lors de la traversée de la rue Bonin pour accéder à la cour d'école. Ensuite, étant donné le nombre limité de places de stationnement autour de l'école, nous vous remercions de libérer rapidement votre place afin de permettre à d'autres parents de déposer leur enfant en toute sécurité.

En aucun temps, des élèves ne devraient être déposés sur la rue Jetté ou sur la 3^e avenue. Le tout afin de faciliter l'accès au transport adapté pour les élèves des classes spécialisées. Les élèves marcheurs ou les cyclistes peuvent accéder à la cour par les entrées de la rue Bonin ou les entrées de la rue Jetté.

ÉCOLE SECONDAIRE THÉRÈSE-MARTIN

PORTES OUVERTES

PDD

(PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT)

17 SEPTEMBRE 2025
18 H À 21 H
À THÉRÈSE-MARTIN

ÉVÈNEMENT
GRAND PUBLIC

✨ Soirée Portes Ouvertes – Programmes de développement ✨

Tu es un futur élève de 1^{re} secondaire?

Tu es curieux ou passionné par l'un des domaines du développement?

Tu envisages t'inscrire dans un programme stimulant pour l'année prochaine?

C'est l'occasion idéale de :

- Rencontrer les mandataires de chaque programme
- Poser tes questions
- Déposer ta candidature sur place

Des séances d'information sur le programme seront offertes à l'auditorium à 18 h 30 et à 19 h 30. Vous êtes libre de choisir l'horaire qui vous convient le mieux. La direction de l'établissement sera présente pour vous accueillir et vous présenter les programmes ainsi que leur fonctionnement.

⚠️ Apporte ton dernier bulletin de 5^e année.
Les places sont limitées dans les programmes de développement.
Les élèves retenus seront contactés.
Il est à noter qu'à compter de l'année scolaire 2026-2027, les élèves inscrits en PDD seront centralisés à l'école secondaire Thérèse-Martin.

Nos 14 programmes de développement :

- Baseball
- Boxe
- Cyclisme
- Crossfit
- Danse
- Équitation
- Golf
- Hockey
- Haltérophilie
- Karaté
- Ski de fond
- Soccer
- Sports acrobatiques
(Gymnastique, Parkour, Trampoline-Tumbling et Cheerleading)
- Volleyball

IMPORTANT!
Veuillez noter que des frais, variant entre 1 500 \$ et 4 800 \$, s'appliquent à la participation aux programmes de développement.

Avis aux parents - Qualités requises pour siéger au conseil d'administration du CSSS

Vous seriez éventuellement intéressé-e-s à siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Samares (CSSS)? Pour ce faire, vous devez être membre d'un conseil d'établissement et représentant au comité de parents lorsqu'à lieu la désignation de membres du conseil d'administration puisque cela est une des qualités requises par la Loi sur l'instruction publique et le Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires.

Vous serez invité-e-s en septembre à l'assemblée générale des parents de l'école que fréquente votre enfant. C'est lors de cette assemblée que seront élus les parents composant le conseil d'établissement. Lors de cette même assemblée, un membre parent du conseil d'établissement sera élu pour être représentant au comité de parents. Ainsi, en étant élu-e-s tant au conseil d'établissement qu'au comité de parents dès ce mois de septembre (2025), vous pourrez poser votre candidature pour un poste au conseil d'administration au printemps prochain.

Les postes qui seront ouverts aux candidatures sont ceux du District 2, du District 3 et du District 5, dont la répartition des établissements est disponible sur le site Web du CSSS : [Liste des établissements par district](#).

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du Service du secrétariat général et des communications au sg@csssamaras.gouv.qc.ca ou au 450 758-3507.

Gratuité - 3^e enfant

Centre
de services scolaire
des Samares
Québec

Saint-Félix-de-Valois, le 5 septembre 2025

**CHANGEMENT À LA FACTURATION
DES FRAIS DE SURVEILLANCE DU MIDI**

Chers parents,

Nous désirons vous informer d'un changement concernant la facturation des frais de surveillance du midi pour l'année scolaire 2025-2026.

Compte tenu des enjeux budgétaires avec lesquels le Centre de services scolaire doit composer, nous avons le regret de vous annoncer que la mesure permettant de rembourser les frais de surveillance du midi pour le 3^e enfant et les suivants d'une même famille ne pourra être reconduite cette année.

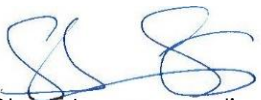
Ainsi, tous les enfants inscrits au service de surveillance du midi seront désormais facturés selon les modalités régulières, et ce, peu importe leur rang dans la fratrie.

Nous vous remercions de votre compréhension et de l'attention portée à ce message.

Cordialement,

Le Centre de services scolaire des Samares




Steve Larocque, directeur


Mélanie Lapierre, directrice adjointe